



Bulletin de financement N°22

lundi 15 février 2010

Dans ce vingt et deuxième numéro de "Bulletin de financement", nous ferons la connaissance du Fonds Filia.

- 1- Présentation du fonds
- 2- Domaines d'intervention
- 3- Qui peut postuler ?
- 4- Quel genre de projet finance Filia ?
- 5- Montant des subventions
- 6- Critères d'étude des dossiers de demande de subvention
- 7- Comment postuler ?
- 8- Contacts et adresse du fonds

1- Présentation du fonds

Filia est un fonds basé en Allemagne et qui favorise le changement social en faveur des femmes et des filles.

2- Domaines d'intervention

Le fonds appui les activités qui encouragent les femmes et les filles d'agir et de renforcer leur autonomie. Il favorise la coopération et le réseautage entre les femmes.

Il appui la création de structures qui bénéficient aux femmes et aux filles. En particulier, promouvoir des projets qui encouragent les filles à développer leur plein potentiel.

Filia supporte les mouvement des femmes et a confiance dans la compétence et l'expertise des femmes et des filles.

Comme une fondation indépendante, Filia peut aussi financer les coûts opérationnels afin de renforcer les structures organisationnelles du mouvement des femmes.

Filia est synonyme de transparence et divulgue ses critères de soutien et les procédures. Il publie des détails sur les groupes de femmes et les projets qui reçoivent un soutien si ces organisations ne s'y opposent pas.

3- Qui peut postuler ?

Filia soutient des projets qui sont initiés et dirigés par des femmes et des filles et dont les femmes et les filles sont les acteurs. Les subventions sont accordées de préférence à des initiatives qui sont soit en provenance avec les femmes et les filles touchées ou les inclure en tant que décideurs. Selon la loi allemande régissant les fondations, le fonds ne peut que soutenir les organisations qui sont reconnues comme associations d'utilité publique ou officiellement enregistré comme ONG.

4- Quel genre de projet finance Filia ?

Filia soutient des projets et organisations de femmes dont les activités visent le changement structurel durable dans la société au bénéfice des femmes et des filles. Le fonds est particulièrement attachés aux femmes et aux filles exposées à des discriminations multiples - au motif de leur sexe et la couleur de peau, origine, ethnie, orientation sexuelle, etc

Le fonds soutien les organisations qui :

- * Visent à changer les cadres sociaux en faveur des femmes et des filles.
- * Proviennent des femmes et des filles touchées en tant qu'acteurs.
- * Renforcent l'autonomie des femmes et des filles.
- * Prennent en charge les jeunes filles à développer leur plein potentiel.
- * Travaillent contre la discrimination multiple.
- * Sont bien en réseau.
- * Mènent les actions de façon stratégique et à la réflexion.

Ce que le fonds ne finance pas

- * Les projets des organisations sans un statut d'intérêt public
- * Les projets traitant les garçons et les hommes ou dirigées par des hommes
- * Les projets traitant des individus (bourses d'études, des sessions de formation, etc)
- * Les services tels que services de conseil et de thérapie qui ne ciblent pas les changements structurels dans la société
 - * Les projets des domaines de la science et la recherche
 - * Projets dans les domaines de l'art et la culture (cinéma, musique, arts visuels, la photographie, des projets de livre)
 - * Les projets en Europe occidentale et Amérique du Nord
 - * Lacunes dans le financement des projets en cours

5- Montant des subventions

Le fonds accorde des subventions à partir de 8000 Euro.

6- Critères d'étude des dossiers de demandes de subvention

1) Les enquêtes en matière de subventions à impulsions sont consultés au bureau Filia et soumis à un groupe d'experts.

Si votre demande est acceptée dans le cycle de la première sélection, le fonds vous invitera à soumettre une proposition formelle. La date limite de proposition des propositions est le 1er Juillet. Les demandes sont examinées par les Experts Panel. Le Conseil de fondation décide de l'attribution définitive des subventions. Après approbation, Filia conclut un accord de coopération avec vous.

Une décision sur une subvention est prise dans les deux semaines après la réception de la demande.

2) Les demandes de subventions d'action Urgentes sont examinés dans le bureau Filia et soumis directement au Conseil d'administration pour décision.

Si le fonds soutient votre projet, il entrera dans un accord de coopération avec vous. Le projet partenariats comprend vos rapports sur les résultats de vos actions et répond aux questions des évaluations.

3) Les subventions stratégiques sont les subventions en cours d'exécution sur plusieurs années, y compris les sommes d'argent plus importantes qui peuvent permettre à des groupes de femmes de franchir une étape cruciale de leur développement organisationnel.

L'objectif est d'établir l'infrastructure et fournir un appui aux organisations et aux femmes militantes.

Procédures pour les subventions stratégiques de subventions:

Il n'est pas possible de faire une demande de subventions stratégiques. Nous abordons les partenaires du projet avec lesquels nous avons déjà collaboré.

Notre groupe d'experts cherche des partenaires possibles. Le Conseil de Fondation approuve la stratégie de subvention.

7- Comment postuler ?

Vous devez envoyer une lettre d'intention selon que vous postulez pour une subvention d'action urgente et pour les petites subventions ou subvention d'impulsion. Vous trouverez ci-joint les modèles de ces deux lettres.

8- Contacts et adresse du fonds

Envoyer vos demandes de subvention à Svenja Genthe à l'adresse :

s.genthe@filia-frauenstiftung.de

Et si vous avez des questions contactez le fonds au:

0049 – (0) 40 – 380 381 990

Email: www.filia-frauenstiftung.de

